

Taxes sur la pharma, le grand flou américain

GUERRE COMMERCIALE Donald Trump a fixé au 1er octobre l'entrée en vigueur de droits de douane de 100% sur les produits pharmaceutiques. Les principaux acteurs suisses du secteur devraient être épargnés mais les contours de la mesure doivent être précisés

ÉTIENNE MEYER-VACHERAND

Fidèle à ses habitudes, c'est sur Truth Social que Donald Trump a annoncé vendredi que les produits pharmaceutiques seraient taxés à hauteur de 100% à partir du 1er octobre. Un communiqué qui, pour le moment, n'a été suivi d'aucune publication officielle de la Maison-Blanche pour en préciser les contours. Le président a cependant affirmé que les entreprises pharmaceutiques en train de construire des usines de production aux Etats-Unis seraient épargnées. Aucun élément n'indique, en revanche, si ces droits de douane se cumuleront pour l'Union européenne, dont les produits pharmaceutiques sont déjà taxés à hauteur de 15%, ou si certains pays en seront dispensés.

En Suisse, les géants Roche et Novartis devraient donc y échapper. Du côté de Roche, on ne se risque à aucun commentaire en l'état. Le 25 août, le groupe a posé la première pierre d'un nouveau site de production à Holly Springs, en Caroline du Nord pour une dépense totale de 700 millions de dollars (559 millions de francs). Une somme comprise dans l'enveloppe de 50 milliards de dollars (40 milliards de francs) d'investissements répartis sur cinq ans aux Etats-Unis annoncée par Roche en avril.

Contacté par *Le Temps*, son voisin bâlois Novartis, qui avait fait état d'investissement à hauteur de 23 milliards de dollars (18 milliards de francs) aux Etats-Unis, sur cinq ans également, dit maintenir cette feuille de route pour garantir une production sur le sol américain de ses médicaments clés. «Nous poursuivons nos travaux de construction et prévoyons d'annoncer la construction de cinq nouveaux sites d'ici à la fin de l'année. Grâce à notre planification agile de la production, nous sommes bien préparés pour assurer l'approvisionnement de nos produits aux Etats-Unis jusqu'à mi-2026. Par conséquent, les droits de douane de 100% annoncés ne devraient pas avoir d'impact sur Novartis», précise au *Temps* une porte-parole de l'entreprise.

La question des sociétés plus modestes

D'autres gros acteurs suisses du secteur devraient échapper à ces nouveaux droits de douane. Dans son message, Donald Trump indique que les taxes cibleront les médicaments protégés par des brevets. De fait, Sandoz, qui a repris son indépendance de Novartis en octobre 2023 et qui est spécialisée dans les génériques et les biosimilaires, ne devrait pas être concerné.

Pour sa part, le sous-traitant pharmaceutique Lonza, qui dispose de plusieurs sites de production aux Etats-Unis, indique attendre davantage de détails. «Nous continuons à étendre notre présence aux Etats-Unis, avec un investissement d'environ 500 millions de francs dans la construction de notre site de Vacaville (Calif-



Le campus Novartis à Bâle. (17 MARS 2021/EDDY MOTTAZ/LE TEMPS)

Le président américain a indiqué que les taxes cibleraient les médicaments protégés par des brevets

forme). De plus, nous sommes en train de construire une grande usine pour un client dédié à Portsmouth (New Hampshire), qui devrait créer jusqu'à 300 nouveaux emplois», indique l'entreprise, qui ajoute ne s'attendre à «aucun impact financier significatif des mises à jour anticipées de la politique commerciale américaine sur l'exercice 2025».

Ces nouveaux droits de douane soulèvent cependant des questions autour des PME du secteur, qui n'ont souvent pas les moyens

de construire un site de production aux Etats-Unis. Une telle mesure pourrait également pousser des sociétés en croissance à poursuivre leur développement outre-Atlantique.

A Genève, le spécialiste de l'immunologie OM Pharma fait partie des sociétés qui visaient une implantation aux Etats-Unis avant le début de la guerre commerciale lancée par Donald Trump. Des plans qui n'ont pas changé. «L'entrée sur le marché américain – prévue à partir de 2030 – est avant tout

conditionnée par les résultats scientifiques. A ce stade, les annonces autour des droits de douane ne modifient donc pas notre calendrier. Aujourd'hui, nos principaux médicaments – les lysats bactériens – sont entièrement fabriqués à Meyrin. A terme, un scénario pourrait inclure une production complémentaire aux Etats-Unis, tout en maintenant notre ancrage industriel à Genève», détaille Roch Ogier, directeur général de l'entreprise qui emploie plus de 400 personnes.

COMMENTAIRE

Donald Trump donne un coup de pied dans l'écosystème pharmaceutique

Depuis des mois, Donald Trump menaçait d'appliquer des droits de douane sur les produits pharmaceutiques. Lors des annonces de la Maison-Blanche, le 2 avril, sur les droits de douane «réciproques», cette industrie était restée épargnée, sans pour autant que le président américain ne renonce à son idée. Un premier pas a été franchi lors des négociations douanières avec l'Union européenne qui ont abouti le 29 juillet à la mise en place de taxes à hauteur de 15% sur les exportations européennes. Des droits de douane incluant les produits pharmaceutiques.

Désormais, si l'on en croit la publication de Donald Trump sur son réseau Truth Social cette nuit, c'est l'ensemble du secteur à l'échelle mondiale qui sera concerné dès le 1er octobre.

Certes, l'annonce semble ne porter que sur les médicaments protégés par des brevets, ce qui exclurait donc les génériques et les biosimilaires. Le 1er août, malgré le choc de l'annonce de taxes à hauteur de 39% visant la Suisse, on pouvait encore se raccrocher

à l'idée que l'industrie pharmaceutique helvétique restait épargnée.

Aujourd'hui, on pourrait chercher à voir le positif dans le flou qui entoure l'annonce de Donald Trump. Les deux géants bâlois Roche et Novartis semblent pouvoir échapper à ces nouvelles taxes douanières car ils ont construit des usines dans ce pays. Mais le message envoyé ce jour par le président américain, c'est qu'il reste déterminé à mettre son projet à exécution, quitte à ébranler un écosystème complexe, et vital, bien au-delà des considérations économiques.

Pour la Suisse, l'industrie pharmaceutique représente un moteur économique central. Comme le rappelait récemment le KOF (Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ), il a correspondu à un tiers de la croissance réelle du PIB entre 2008 et 2018. «Aucun autre secteur n'atteint des valeurs comparables», souligne l'institut.

Si Roche, Novartis et d'autres poids lourds peuvent passer entre les mailles du filet grâce à leurs investissements aux Etats-

Unis, ils s'apparentent à des séquoias qui cachent la prairie. Dans leur ombre vivent une multitude d'entreprises de taille plus modeste et de jeunes pousses qui participent à la richesse de l'écosystème suisse des sciences de la vie. Des sociétés qui ne peuvent pas compter sur la construction d'une usine aux Etats-Unis pour échapper à ces droits de douane.

Et quand bien même certaines le pourraient, l'échelle de ces taxes menace de bouleverser un secteur qui, par nature, est très internationalisé. Un choc qui les toucherait donc par ricochet. Les investissements consentis par les géants de l'industrie pharmaceutique sur le sol américain posent aussi la question d'une délocalisation des activités de production et de recherche outre-Atlantique, ce qui affaiblirait la place suisse.

Reste encore la question des baisses de prix des médicaments qui, elle, touche directement Roche et Novartis et dont la date limite posée par Donald Trump est prévue dans les prochains jours. ■ E. M.-V.

«Pour les start-up ou même scale-up en développement qui n'ont pas encore de produits sur le marché, comme celles que nous accueillons dans notre écosystème, ces droits de douane n'auront pas d'impact important», estime Nasri Nahas, directeur général du Biopôle, le campus vaudois dédié aux sciences de la vie. Il

«Cela fait des semaines que nous alertons sur les risques et nous constatons que nous n'avions pas tort d'être pessimistes»

MICHÈLE SIERRO, PORTE-PAROLE D'INTERPHARMA

se montre plus mesuré, en revanche, sur la question de savoir si les investissements consentis aux Etats-Unis par les poids lourds pharmaceutiques peuvent entraîner une réduction des soutiens accordés à ces sociétés. «Les grandes entreprises du secteur n'aiment pas le changement. Toute instabilité peut freiner leurs investissements. Mais en investissant dans des écosystèmes comme le nôtre, elles misent sur l'innovation à venir. De ce point de vue, elles peuvent être plus enclines à financer l'innovation et acquérir de nouvelles molécules ou technologies pour renforcer leurs pipelines. Ces deux aspects cohabitent.»

Quelques jours pour faire baisser les prix

Si la nouvelle, et le flou qui l'entoure, ne provoque pas de panique, ces nouveaux droits de douane ne sont qu'un des épingleux dossiers qui concernent l'industrie pharmaceutique. Donald Trump a donné à 17 grands laboratoires pharmaceutiques, dont Roche (par le biais de sa filiale américaine Genentech) et Novartis, jusqu'au 29 septembre pour proposer des mesures destinées à faire baisser les prix de leurs médicaments aux Etats-Unis. Un ultimatum accompagné de menaces de rétorsion qui n'ont pas encore été détaillées.

«Cela fait des semaines que nous alertons sur les risques et nous constatons que nous n'avions pas tort d'être pessimistes, relève Michèle Sierro, porte-parole d'Interpharma (une des faïtières du secteur) pour la Suisse romande. Les décisions de Donald Trump sur les droits de douane, nous devons composer avec. En revanche, l'attention doit se porter sur nous sur les conditions-cadres. Il faut réfléchir à quelle place on souhaite donner à la pharma et prendre les décisions appropriées pour que la Suisse reste attractive pour la branche.» ■